



PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2022

Le 09 décembre 2022,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de **M. Jérôme OLIVIER**, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents :

Mmes : Martine GERBER, Laurence ROCHAS ; MM. : Jérôme OLIVIER, Benoît COQUILLARD, Philippe CAPRON

Étaient absents mais ont donné pouvoir : **Marion LIPAROTI** qui a donné pouvoir à **Laurence ROCHAS ; Snezana MALBRANQUE** qui a donné pouvoir à **Jérôme OLIVIER, Frédéric MARCHAND** qui a donné pouvoir à **Martine GERBER, Antonio DA COSTA** qui a donné pouvoir à **Benoît COQUILLARD**.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme GERBER Martine a été désignée comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 19h45.

En préalable, Monsieur le Maire demande accord pour une modification de l'ordre du jour pour l'ajout :

- Délibération d'aide au chauffage
- Décision modificative pour créances douteuses

Modification accordée à l'unanimité

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Le Conseil Municipal est appelé à formuler ses observations sur le procès-verbal du 14 novembre 2022.

Aucune observation n'étant formulée, Monsieur le Maire le soumet au vote.

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal.

2) DECISION MODIFICATIVE POUR CREANCES DOUTEUSES

Dans un but de régularisation des créances douteuses encore dans les comptes, lecture de la délibération Nr 2022-29. La somme totale de ces créances est de 748.70€

La délibération n°2022-29 est soumise **au vote et adoptée à l'unanimité**.

La décision modificative nr 3 a également été approuvée et signée par les présents.



3) DELIBERATION CONCERNANT LES EVENEMENTS FESTIFS

Monsieur le maire explique la demande de régularisation par une délibération des caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 623.2 « fêtes et cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Seront donc incluses dans ce compte toutes les dépenses afférentes aux activités festives ou sportives de la commune.

La délibération n°2022-30 est soumise **au vote et adoptée à l'unanimité**.

4) DELIBERATION POUR UNE AIDE AU CHAUFFAGE

Une aide au chauffage d'un montant de 300€ peut être accordée à toute personne en faisant la demande, et sur présentation d'éléments étayant cette demande. Pour cette année, une demande a été déposée et accordée.

La délibération n° 2022-31 est soumise **au vote et adoptée à l'unanimité**.

5) QUESTIONS DIVERSES

Avancement des travaux de l'appartement

Travaux quasiment terminés, mise en location à compter de janvier.
L'annonce sera publiée sur le site de la mairie dans un premier temps.

Fêtes de Noël

Décorations posées,
Concours de maisons décorées en cours, relance sur Iliwap le 10.12.22 pour passage du jury le 17.12.22
Spectacle : goûter à la cantine dimanche à 15h avant le départ pour le spectacle. 25 personnes inscrites : enfants et adultes accompagnants.
Colis commandés

Vœux du maire

Date : 06 janvier 2023 à 19h à la salle des fêtes

Assainissement

Réunion le 23.11 avec des intervenants du Département, du SIARP, de la CCVC, de la commune.
Il ressort de cette réunion qu'il y a lieu d'étudier d'autres pistes concernant le problème du réseau d'eau pluviale afin de minimiser le coût global des travaux.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE PONTOISE - NEUILLY EN VEXIN

Divers

- La subvention pour la réfection du chemin « sente du cul de sac » a été validée par le PNR.
- La demande de subvention pour les travaux de l'appartement a été reçue aux services du Département
- Un diagnostic énergétique de la salle des fêtes a été effectué par la société Soliha, financé par la CCVC.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 10 FEVRIER 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H55.

Relevé des délibérations :

- 2022 - 29 délibération créances douteuses
- 2022 - 30 délibération « évènements festifs »
- 2022 - 31 délibération aide au chauffage.